



L'ABC *des écoliers*

2024 – 2025



Etablissement scolaire de Treyvaux

Route d'Arconciel 3 PE 026 552 52 31
1733 Treyvaux GE 026 552 52 32

Guide complet et mises à jour sur www.ecoledetreyvaux.ch

TABLE DES MATIERES

1. Introduction.....	2
2. Calendrier scolaire.....	4
2.1. Année 2024–2025	4
2.2. Calendriers scolaires pour les années suivantes	4
3. Coordonnées.....	5
3.1. Coordonnées des enseignants et répartition des classes	5
3.2. Bâtiments scolaires	5
3.3. Autres coordonnées	5
3.4. Direction de l'école	6
3.5. Inspection des écoles	6
3.6. Conseil communal	6
3.7. Conseil des parents.....	6
4. Horaires.....	7
4.1. Horaire hebdomadaire 1 ^H et 2 ^H	7
4.2. Horaire hebdomadaire 3 ^H à 8 ^H	8
4.3. Alternance	8
4.4. Horaire d'éducation physique	10
4.5. Horaire ACM-ACT	10
4.6. Accueil extrascolaire.....	11
5. Ski	11
6. Piscine.....	12
7. Absences et demandes de congé (RLS art. 37 à 40).....	13
8. Prévention	15
9. Sécurité sur la route.....	17
10. Santé.....	20
11. Interventions en classe	22
12. Matériel pour la rentrée scolaire	22
13. Informations diverses.....	23

1. Introduction

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous remettre un bulletin d'informations valable pour l'année scolaire 2024-2025.

Cette brochure contient des informations qui vous seront utiles tout au long de l'année.

Gardez précieusement ce document !

Vous trouverez une version en ligne de l'ABC et d'autres informations aux adresses ci-dessous :

- site internet de l'école : www.ecoledetreyvaux.ch
- site internet de la commune : www.treyvaux.ch

Nous vous souhaitons de très belles vacances.



La directrice d'établissement, les enseignants et le conseil des parents

Rentrée scolaire

jeudi 22 août 2024

08h00 pour tous

sauf pour les 1^H à 13h30



2. Calendrier scolaire

2.1. Année 2024–2025



Reprise	22 août 2024
Vacances d'automne	du 14 octobre 2024 au 25 octobre 2024
Toussaint	1 ^{er} novembre 2024
Immaculée Conception	8 décembre 2024
Vacances de Noël	du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025
Vacances de Carnaval	du 3 mars 2025 au 7 mars 2025
Vacances de Pâques	du 18 avril 2025 au 2 mai 2025
1^{er} mai	1 ^{er} mai 2025
Ascension et pont	29 et 30 mai 2025
Lundi de Pentecôte	9 juin 2025
Fête-Dieu et pont	19 et 20 juin 2025
Dernier jour d'école	4 juillet 2025
Vacances d'été	du 5 juillet 2025 au 28 août 2025

jours de congé

2024	Août	August
Lu Mo	5	12 19 26
Ma Di	6	13 20 27
Me Mi	7	14 21 28
Je Do	1	8 15 22 29
Ve Fr	2	9 16 23 30

2024	Septembre	September
Lu Mo	2	9 16 23 30
Ma Di	3	10 17 24
Me Mi	4	11 18 25
Je Do	5	12 19 26
Ve Fr	6	13 20 27

2024	Octobre	Oktober
Lu Mo	7	14 21 28
Ma Di	1	8 15 22 29
Me Mi	2	9 16 23 30
Je Do	3	10 17 24 31
Ve Fr	4	11 18 25

2024	Novembre	November
Lu Mo	4	11 18 25
Ma Di	5	12 19 26
Me Mi	6	13 20 27
Je Do	7	14 21 28
Ve Fr	1	8 15 22 29

2024	Décembre	Dezember
Lu Mo	2	9 16 23 30
Ma Di	3	10 17 24 31
Me Mi	4	11 18 25
Je Do	5	12 19 26
Ve Fr	6	13 20 27

2025	Janvier	Januar
Lu Mo	6	13 20 27
Ma Di	7	14 21 28
Me Mi	1	8 15 22 29
Je Do	2	9 16 23 30
Ve Fr	3	10 17 24 31

2025	Février	Februar
Lu Mo	3	10 17 24
Ma Di	4	11 18 25
Me Mi	5	12 19 26
Je Do	6	13 20 27
Ve Fr	7	14 21 28

2025	Mars	März
Lu Mo	3	10 17 24 31
Ma Di	4	11 18 25
Me Mi	5	12 19 26
Je Do	6	13 20 27
Ve Fr	7	14 21 28

2025	Avril	April
Lu Mo	7	14 21 28
Ma Di	1	8 15 22 29
Me Mi	2	9 16 23 30
Je Do	3	10 17 24
Ve Fr	4	11 18 25

2025	Mai	Mai
Lu Mo	5	12 19 26
Ma Di	6	13 20 27
Me Mi	7	14 21 28
Je Do	1	8 15 22 29
Ve Fr	2	9 16 23 30

2025	Juin	Juni
Lu Mo	2	9 16 23 30
Ma Di	3	10 17 24
Me Mi	4	11 18 25
Je Do	5	12 19 26
Ve Fr	6	13 20 27

2025	Juillet	Juli
Lu Mo	7	14 21 28
Ma Di	1	8 15 22 29
Me Mi	2	9 16 23 30
Je Do	3	10 17 24 31
Ve Fr	4	11 18 25

Source : www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

2.2. Calendriers scolaires pour les années suivantes :

www.ecoledetreyvaux.ch

3. Coordonnées

3.1. Coordonnées des enseignants et répartition des classes

1 ^H -2 ^H A	Camille Brodard et Delphine Droux	
1 ^H -2 ^H B	Nadine Brasey	
3 ^H	Emmanuelle Maillard et Anne-Laure Gremaud	
4 ^H	Jocelyne Currat et Murielle Sturny	
5 ^H	Christine Rigolet et Marina Lucciola	
6 ^H	Martine Dafflon et Céline Dey	
7 ^H	Christelle Salicio et ... (à définir)	
7-8 ^H	Laurie Trummer	
8 ^H	Coraline Cotting	
Français Langue Seconde	Carine Vonlanthen	
Activités créatrices	Anne Vonlanthen Murielle Sturny Mireille Broch	3-5-6-7-8 ^H 4 ^H 7-8 ^H
Travailleuse sociale en milieu scolaire	Pauline Peiry	

Enseignement spécialisé informations disponibles sur le site de l'école dès la rentrée

3.2. Bâtiments scolaires

Petite Ecole		Grande Ecole	
Le Pré de la Maison 15	026 552 52 31	Route du Pratzey 11	026 552 52 32

Adresse postale : Ecole primaire de Treyvaux, Route d'Arconciel 3, 1733 Treyvaux

3.3. Autres coordonnées

Services auxiliaires (assurés par Flos Carmeli)

Secrétariat : 026 484 87 87

Services de logopédie, psychologie, psychomotricité

Coordonnées des thérapeutes, voir sous : www.flos-carmeli.ch

3.4. Direction de l'école

Joëlle Quartenoud 026 552 52 30

Directrice d'établissement, Route d'Arconciel 3, 1733 Treyvaux

3.5. Inspection des écoles

Marc Luisoni 026 305 73 81

Inspecteur scolaire, Route André Pillier 21, 1762 Givisiez

3.6. Conseil communal

Sylviane Tinguely-Dousse 026 552 52 35

Conseillère communale, responsable de l'enseignement, de la formation et de l'accueil extrascolaire

3.7. Conseil des parents

Sylviane Tinguely-Dousse, présidente

François Kolly, vice-président

Joël Volet, caissier et secrétaire

Philippe Andrey, membre

Rachel Andrey, membre

Myriam Biolley, membre

Jessica Burckel, membre

Joëlle Quartenoud, directrice d'établissement

Christelle Salicio, représentante des enseignants

Rôle du conseil des parents (RLS art. 58)

Le conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et la commune. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

Le conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

4. Horaires

L'horaire est identique pour tous les élèves de 1^H à 8^H

Matin 08h00 - 11h40

Après-midi 13h30 - 15h10

L'école commence à 8h00 et à 13h30, mais les enfants entrent dans les bâtiments à 7h55 et 13h25 environ. Il est donc conseillé d'amener votre enfant quelques minutes en avance.

Dès la 2^H, afin de favoriser l'autonomie de vos enfants ainsi que l'organisation aux abords de l'école, nous vous demandons de laisser votre enfant dans la cour sous la surveillance de l'enseignant (dès 07h50 et dès 13h20).

4.1. Horaire hebdomadaire 1^H et 2^H

Pour les élèves de 1^H

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00 09h40	école	congé	école	congé	école
RECREATION					
10h00 11h40	école	congé	école	congé	école
Pause de midi					
13h30 15h10	congé	congé	congé	école	congé

Pour les élèves de 2^H

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00 09h40	école	école	congé	école	école
RECREATION					
10h00 11h40	école	école	congé	école	école
Pause de midi					
13h30 15h10	école	école	congé	congé	école

Le lundi matin et le vendredi matin, les élèves de 1^H sont en classe avec les élèves de 2^H.

Afin de permettre une rentrée scolaire en douceur pour nos plus jeunes élèves, l'horaire va être adapté durant les 2 premières journées d'école. Attention, ce changement de jour ne concerne que les élèves de 1-2^H. La semaine suivante, l'horaire reprend normalement.

	Matin	Après-midi
Jeudi 22 août	2 ^H	1 ^H
Vendredi 23 août	1 ^H	2 ^H
Les élèves de 2^H auront donc exceptionnellement congé le vendredi matin 23 août.		

4.2. Horaire hebdomadaire 3^H à 8^H

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00 09h40	école	école Alternance 3 ^H	école	école Alternance 3 ^H	école
RECREATION					
10h00 11h40	école	école Alternance 3 ^H	école	école Alternance 3 ^H	école
Pause de midi					
13h30 15h10	école	école Alternance 4 ^H	congé	école Alternance 4 ^H	école

4.3. Alternance

Une alternance est mise en place pour les élèves de 3^H et de 4^H.

En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaire seront les suivants :

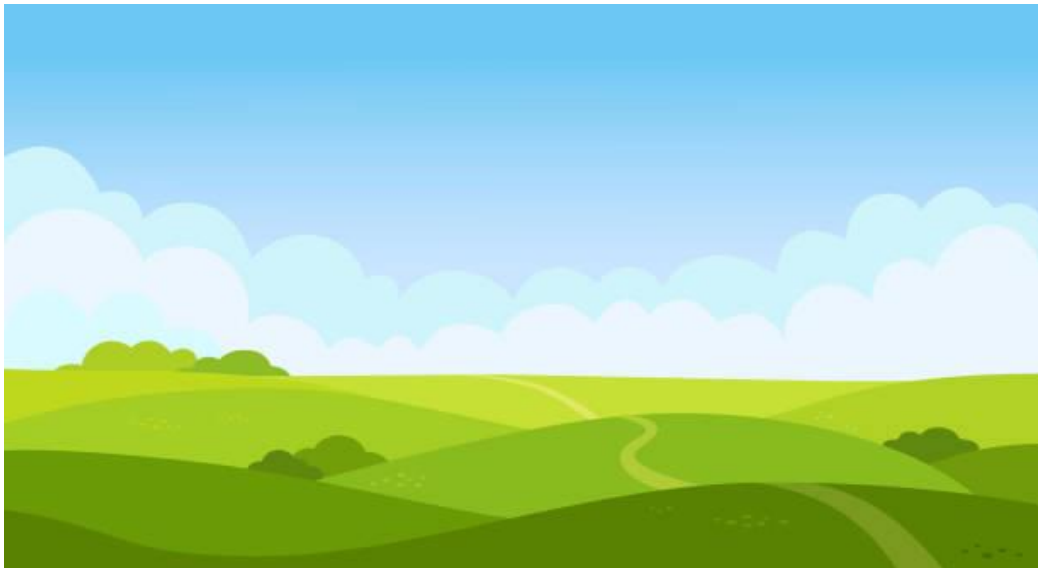
- **pour les élèves de 3^H** : mardi matin **ou** jeudi matin
- **pour les élèves de 4^H** : mardi après-midi **ou** jeudi après-midi

Une liste a été transmise aux parents. **Les demandes** pour l'année scolaire 2025-2026 peuvent être envoyées à la direction d'établissement par mail jusqu'au 31 mars 2025.

Le 22 août, jour de la rentrée scolaire, **tous les élèves ont l'école.**

Lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la **planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue.**

En cas de sorties scolaires spéciales, l'alternance peut **exceptionnellement** être modifiée.



4.4. Education physique

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08.00 – 08.50		2 ^H	3 ^H	8 ^H	6 ^H
08.50 – 09.40			4 ^H	8 ^H	6 ^H
10.00 – 10.50	5 ^H	8 ^H	1 ^H	2 ^H	7-8 ^H
10.50 – 11.40	5 ^H	7 ^H	1 ^H	2 ^H	7-8 ^H
13.30 – 14.20	7 ^H	5 ^H		3 ^H	4 ^H
14.20 – 15.10	7 ^H	6 ^H		3 ^H	4 ^H

Ecole primaire



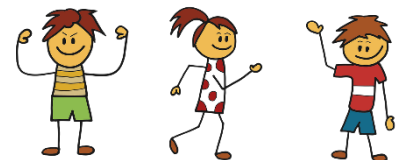
Pour les activités physiques, les élèves prendront dans un sac leur tenue de sport ainsi que des baskets pour **l'intérieur** (Attention ! Certaines semelles laissent des traces sur le sol). Les élèves ayant de longs cheveux sont priés de les attacher.

Il est nécessaire de prévoir les affaires pour la douche, qui est obligatoire, sauf avis médical ou excuse écrite signée des parents.

1-2^H

Les élèves porteront déjà leur tenue de sport pour venir à l'école.

Les élèves de 1-2^H ne se douchent pas.



4.5. ACM-ACT

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08.00 – 08.50		6 ^H			7 ^H
08.50 – 09.40	7-8 ^H	6 ^H			7 ^H
10.00 – 10.50	7-8 ^H	5 ^H			7 ^H
10.50 – 11.40	7-8 ^H	5 ^H			8 ^H
13.30 – 14.20	4 ^H	3 ^H			8 ^H
14.20 – 15.10	4 ^H	3 ^H			8 ^H

4.6. Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est installé dans les locaux du bâtiment de la Treyjoyeuse, entre la petite et la grande école, à l'adresse Le Pré de la Maison 11, dans un environnement agréable et chaleureux.

Les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Treyvaux sont accueillis dans un cadre de qualité, en dehors des heures de classe et durant les alternances.

Les formulaires d'inscription, les règlements ainsi que les tarifs sont à disposition au bureau communal ou sur le site de la commune de Treyvaux www.treyvaux.ch (onglet Accueil extrascolaire).

Téléphone : 026 552 52 38



5. Ski

Chaque enseignant.e primaire, dès la 3^H, peut organiser des journées ou demi-journées de ski à la Berra (gratuit pour les élèves), en fonction des conditions, des possibilités de **transport et d'encadrement**. MERCI aux parents pour leur aide et leur disponibilité !

Les enfants qui ne peuvent pas skier (blessure) n'ont pas congé : ils sont généralement placés dans une autre classe de l'école.

En fin d'année scolaire, les élèves de 4^H reçoivent gratuitement un abonnement été/hiver pour les stations fribourgeoises. L'abonnement est valable durant toute la 5^H.

Le camp de ski aura lieu du 17 au 21 mars 2025, pour les classes de 5^H à 8^H, à Vercorin.

Le souper de soutien pour les camps aura lieu le **samedi 9 novembre 2024**.

6. Piscine

Les élèves de 1-2-3-4-5-6-7-8^H profiteront de dix cours de piscine qui auront lieu à la piscine de Marly, selon les horaires suivants :

Le lundi après-midi de 13h30 à 14h15 pour les classes 2-3-4-6^H

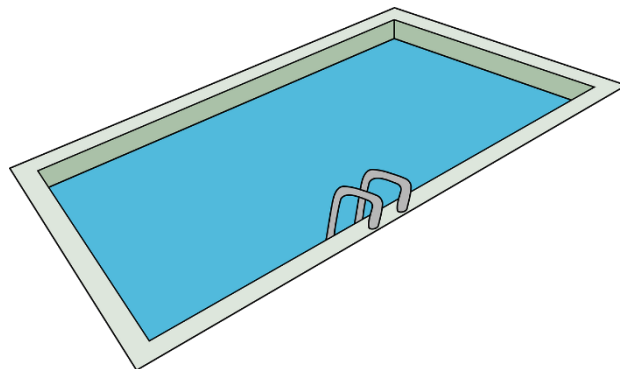
Le jeudi après-midi de 13h30 à 14h15 pour les classes 1-7^H-7-8^H et 8^H

4 ^H	3 ^H et 5 ^H	7 ^H et 7-8 ^H	2 ^H et 6 ^H	1 ^H et 8 ^H
26.08.2024	25.11.2024	28.11.2024	17.02.2025	20.02.2025
02.09.2024	02.12.2024	05.12.2024	24.02.2025	27.02.2025
09.09.2024	09.12.2024	12.12.2024	10.03.2025	13.03.2025
16.09.2024	16.12.2024	19.12.2024	24.03.2025	27.03.2025
23.09.2024	06.01.2025	09.01.2025	31.03.2025	03.04.2025
30.09.2024	13.01.2025	16.01.2025	07.04.2025	10.04.2025
07.10.2024	20.01.2025	23.01.2025	14.04.2025	17.04.2025
28.10.2024	27.01.2025	30.01.2025	05.05.2025	08.05.2025
04.11.2024	03.02.2025	06.02.2025	12.05.2025	15.05.2025
11.11.2024	10.02.2025	13.02.2025	19.05.2025	22.05.2025

Selon décision du Conseil communal, les transports se feront par le biais de bus loués. **Le départ est à 13h00 de la place du village de Treyvaux** et le retour à 15h10 au même endroit.

Consignes pour les cours de natation :

- Pour les filles : un costume de bain « une pièce »
- Pour les garçons : un slip de bain ou un boxer (le short de plage est interdit)
- Bonnet de bain obligatoire pour tous (en silicone, taille adulte)
- Oter les bijoux et les montres
- Attention à soigner les verrues plantaires et les molluscums avant la reprise des cours de natation



7. Absences et demandes de congé (RLS art. 37 à 40)

Jours Joker

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours Joker) sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1. *Les jours Joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.*
2. *En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour Joker ne peut pas être pris.*
3. *Les jours Joker peuvent être cumulés. Les jours Joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.*
4. *En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours Joker.*
5. *Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour Joker au moins une semaine à l'avance.*
6. *Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.*

Conformément à l'alinéa 2, si nécessaire, la direction d'établissement vous précisera les dates spécifiques qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé. Le formulaire pour annoncer les jours Joker se trouve sur le site internet de l'école et doit être transmis aux enseignants. Pour rappel, si les parents ne sont pas contactés par la direction, le jour Joker est accepté.

Votre enfant est malade :

Utiliser le canal « Absences » de Klapp ou appeler **le numéro de l'école**.

Votre enfant a un rendez-vous chez le médecin, dentiste ou autre :

Utiliser le canal « Absences » de Klapp. L'absence de votre enfant ne devrait durer que le temps du trajet et le temps du rendez-vous.

Votre enfant n'est pas en classe et il est 08h10 ou 13h40 :

L'enseignant.e cherche à vous atteindre pour connaître le motif de l'absence. En cas de non-réponse, il.elle s'adresse à la direction d'établissement qui prendra la suite des recherches. Si elle n'obtient pas de résultat, elle s'adressera

à la Police cantonale qui prendra le relais. Les frais éventuels sont à la charge des parents.

Votre enfant est malade plus de 4 jours :

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à la direction d'établissement, dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées.

Votre enfant doit être dispensé d'éducation physique (par exemple):

La demande de dispense d'un cours particulier ou d'une activité scolaire est accompagnée d'un certificat médical si elle est motivée par des raisons de santé.

NOTA BENE :

D'autres justifications écrites peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Absence illégitime et arrivées tardives

Lorsqu'une absence illégitime ou des arrivées tardives et répétées d'un ou d'une élève sont dues au fait des parents ou lorsqu'un congé a été obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction d'établissement dénonce les parents à la préfecture.

Vous souhaitez obtenir un congé spécial :

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

La demande de congé est présentée **par écrit suffisamment à l'avance**, dès que le motif est connu, à la direction d'établissement, en utilisant le formulaire adéquat sur le site : <https://ecoledetreyvaux.ch>. Elle est motivée, le cas échéant, par une pièce justificative, et signée des parents.

La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et au cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissements est exigée.

La décision est communiquée aux parents par écrit.

Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

La Direction de la Formation et des Affaires Culturelles est compétente pour décider des congés de quatre semaines et plus.

Nous rappelons que les parents sont tenus de prendre leurs dispositions pour respecter le temps d'école.

En cas de questions concernant les demandes de congés, merci de contacter la directrice d'établissement.



8. Prévention

Remarque à l'attention des parents de la Petite Ecole

Dès la 2^H, les parents sont invités à laisser leur enfant seul dans la cour. Une enseignante surveille la cour 10 minutes avant le début de l'école.

Si vous souhaitez transmettre ou demander une information aux enseignantes, vous pouvez toujours aller vers elles.

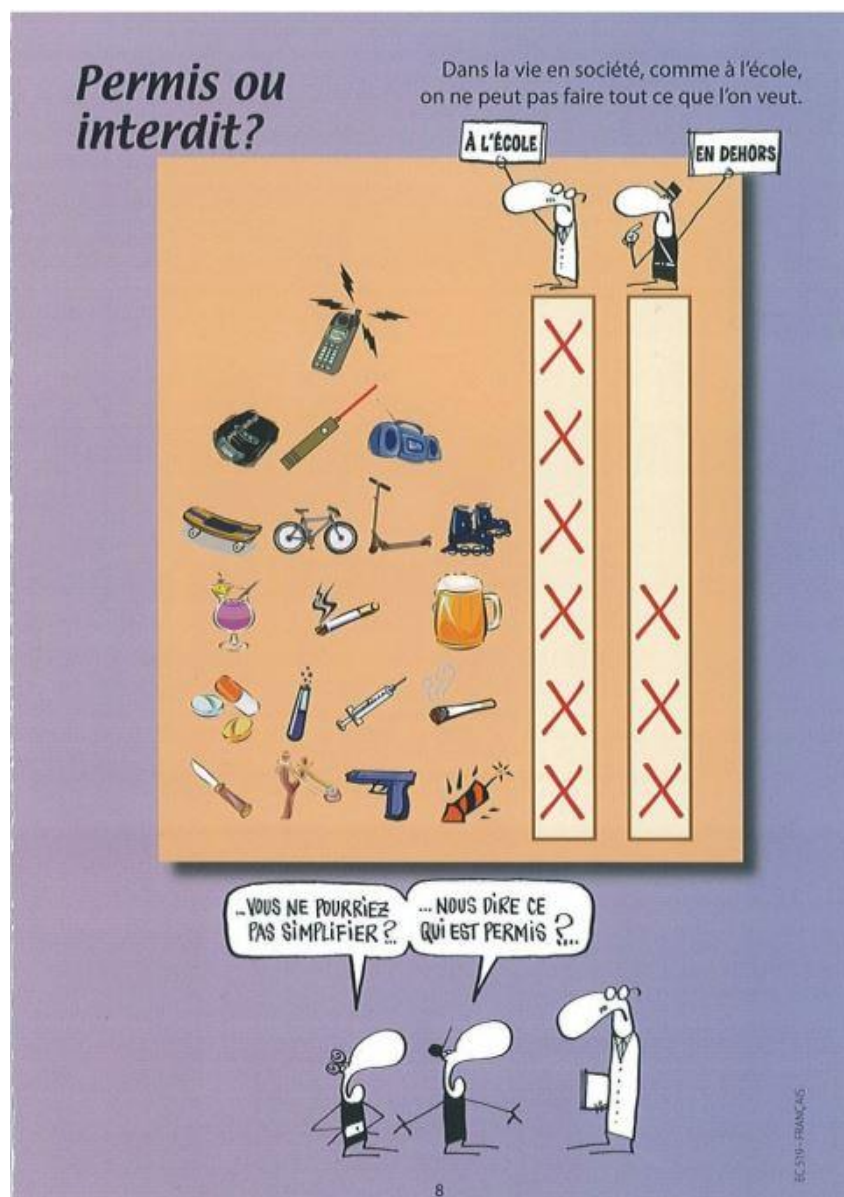
Merci de transmettre **également** cette information aux autres personnes qui s'occupent de ce trajet (grands-parents, maman de jour, ...).



Prévention de la brigade des Mineurs

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci, responsabilité de chacun et nécessité de s'y conformer.



Les intervenants de la Brigade des mineurs démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme (www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm).

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

Nous tenons à vous rappeler que l'utilisation des moyens de communication modernes comporte des dangers. En plus de la prévention faite lors des passages de la Brigade des mineurs en classe, nous remercions les parents de poursuivre ce discours et de veiller à cadrer l'utilisation de ces nouvelles technologies.

Le téléphone portable est interdit à l'école pour tous les élèves quel que soit leur âge.

9. Sécurité sur la route

A chaque rentrée scolaire, le BPA fait une campagne de prévention des accidents.

Nous vous rappelons que les enfants sont sous votre responsabilité sur le chemin de l'école.

Quelques mesures ont été prises pour que les enfants puissent être en sécurité au bord des routes :

- Tous les trajets vers la petite et la grande école se font avec l'accompagnement d'un adulte (déplacements vers la salle de thérapie ou vers les salles de gym)
- Les rendez-vous pour les sorties se font sur la place du village.

Mesures à prendre :

- Vous déposez vos enfants uniquement sur la place du village et non sur le bas du chemin de la petite école ou dans la cour de la grande école (voir informations page 18).
- Les élèves **arrivent au plus tôt 15 minutes avant l'heure du début** de la classe et n'attendent pas sur les trottoirs.
- Le stationnement hors des cases, sur la place de parc au centre du village, ainsi que sur les espaces piétonniers, est interdit. De plus, les places de parc de la Croix-Blanche sont privées et réservées à la clientèle du restaurant. Veuillez transmettre ces informations à toutes les personnes qui véhiculent vos enfants.

Suggestions :

- Dans la mesure du possible, laissez vos enfants faire le trajet de l'école à pied.
- Si vous le désirez, pour plus de sécurité, organisez les trajets par quartier.
- La police cantonale, par sa section éducation routière, est disposée à vous informer sur la possibilité de mettre en place un système appelé « Pédibus ».

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons bonne route.

POLICE CANTONALE

Section éducation routière

1763 Granges-Paccot

Tél. : 026 305 20 30

Les élèves de la 1^H à la 3^H recevront un triangle ou un gilet de la prévention routière qu'ils devront porter **tous les jours** sur le chemin d'école. Pour information, les enfants doivent garder le même matériel durant 2 ans.

Nous vous rendons attentifs au fait que les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école.

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER.

A vélo

Ce n'est qu'en 6^H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

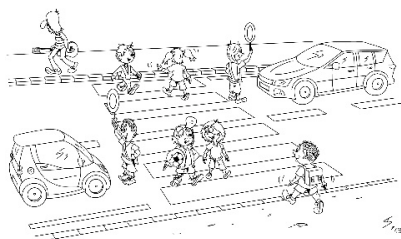
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Etat : mai 2021

10. Santé

Maladie et accidents

Nous vous informons que le corps enseignant ne donne pas de médicaments aux élèves.

Les parents sont responsables d'avertir les enseignants et la direction d'établissement si l'enfant souffre d'allergies ou de maladies et s'il doit prendre un médicament indispensable durant le temps de classe. Cela concerne uniquement des cas sévères.

Nous vous rappelons aussi que les parents doivent être joignables ou s'organiser afin qu'une personne de référence soit atteignable en cas d'urgence, si l'enfant se sent mal, en cas d'accident, de blessures ou autres.

Bilan de santé préscolaire obligatoire

Pour rappel et selon le courrier reçu du Service du médecin cantonal, les parents des élèves de 1^H sont priés de faire parvenir le coupon signé par le pédiatre ou le médecin de famille d'ici le 30 septembre 2024 à l'administration communale.

Numéros utiles :

Dr Pascale Pache	026 413 01 33
Clinique dentaire scolaire	026 305 86 94
Clinique orthodontique scolaire	026 305 98 00
Planning familial (visite en 2 ^H et 6 ^H)	026 305 29 55

Chaperon Rouge (Croix-Rouge – Service de garde d'enfants à domicile)

Si l'enfant est malade ou si le parent est malade

026 347 39 49 (lu au ve 7h30-11h30) - 076 347 39 49 (dim au je 20h-21h)

Contrôle dentaire :

Le contrôle se fait à Treyvaux et les soins à Fribourg.

Les élèves qui consultent un dentiste privé sont priés **d'amener une attestation à leur enseignant.e le 1^{er} jour de la rentrée scolaire, soit le 22 août 2024.** Cette attestation est valable pour toute l'année scolaire. Après cette date, les parents sont responsables d'envoyer les attestations au dentiste scolaire.

Frais de traitements dentaires scolaires

Un règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires a été adopté lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2019. Les parents pourront, durant la scolarité obligatoire de leur enfant, bénéficier d'une aide financière selon un barème de réduction.

Le formulaire de demande d'aide sera à votre disposition au Secrétariat communal ou sur le site internet de la Commune : www.treyvaux.ch

Le service dentaire scolaire du canton de Fribourg a pour but d'aider les enfants à avoir une bonne santé bucco-dentaire. Pour cela, chaque année, une équipe composée d'un médecin-dentiste et d'une assistante dentaire contrôle les enfants qui ne sont pas suivis par un médecin-dentiste privé. Les enfants sont contrôlés et soignés par le médecin-dentiste.

Même en dehors des contrôles par classe et/ou par village, le cabinet dentaire scolaire reste accessible et joignable toute l'année (soins, urgences, douleurs, accidents, questions diverses...). Les parents ne doivent pas hésiter à contacter le cabinet dentaire scolaire en cas de besoin.

Les coordonnées sont les suivantes :

Clinique dentaire scolaire, Bd de Pérolles 23, 1700 Fribourg
Tél. 026 305 86 94

Contrôle des poux

Nous sommes régulièrement confrontés à des problèmes de poux dans les écoles. Les lentes se retrouvent le plus souvent sur la nuque, derrière les oreilles et au sommet de la tête. Si vous découvrez des poux ou des lentes, nous vous remercions d'informer immédiatement l'enseignant.e. Il est indispensable d'appliquer un traitement anti-poux que vous conseillera votre pharmacien.

Lorsque de telles situations se présenteront, vous recevrez une information vous demandant de vérifier la tête de votre enfant.

Merci de contribuer à l'éradication de ces poux par un traitement efficace.

11. Interventions en classe

Information sexuelle

2^H + 6^H + 8^H (les parents reçoivent une information)

Prophylaxie dentaire

En principe chaque année et dans chaque classe

Protection feu et incendie

La direction d'établissement, en collaboration avec les pompiers, organise généralement chaque année un exercice incendie pour apprendre aux enfants et aux enseignants à réagir correctement. Pour le bien des enfants, les pompiers viennent au préalable se présenter et expliquer leur travail aux élèves de 1^H.

12. Matériel pour la rentrée scolaire

Matériel de base* pour les élèves de 3^H à 8^H à prendre de la maison

- 1 paire de chaussons
- 1 tablier à manches longues pour la peinture
- 1 sac d'école
- 1 boîte de kleenex
- 1 banane pour les élèves de 5^H et 6^H
- 1 trousse ou 1 plumier pour les élèves de 7^H
- 1 trousse, 1 plumier ou une banane pour les élèves de 7-8^H (à choix)
- 1 banane pour les élèves de 8^H



Merci d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires et de veiller à les renouveler si nécessaire.

Matériel de base* pour les élèves de 1-2^H à prendre de la maison

- 1 paire de chaussons qui tiennent bien aux pieds et non fourrés
- 1 paire de basket pour la gymnastique (qui ne marquent pas le sol). Votre enfant les prendra dans son sac pour cette leçon
- 1 paire de ballerines souples et antidérapantes (qui resteront à l'école pour la rythmique) pour les élèves de 2^H
- 1 boîte de kleenex
- 1 sac de format moyen pour y glisser une récréation, un pull, une jaquette
- 1 tablier **pour la peinture, en tissu**



Merci de prévoir un sac **à dos** adapté pour les sorties (forêt, course d'école,...)

Merci d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires, ainsi que sur le rehausseur.

*Un complément de matériel peut être demandé par les enseignants.

MATERIEL

En cas de détérioration, tout matériel scolaire fourni par la commune sera facturé aux parents.

13. Informations diverses

Assurances

L'élève n'étant pas assuré par l'école publique, il doit être au bénéfice d'une assurance maladie et accident dans le cadre familial.

Clôture scolaire : jeudi 3 juillet 2025**ADRESSES UTILES**

Site internet de l'école <https://ecoledetreyvaux.ch>
 Merci de vérifier régulièrement si des changements ont lieu.

Responsable catéchistes catholiques : Jeanne d'Arc Mukantabana
 076 328 99 89

Organisation catéchisme réformé : Secrétariat paroissial
 Rue des Ecoles 1, 1700 Fribourg
 026 309 24 90
freiburg@fr.ref.ch

Administration communale 026 552 52 20

Commune de Treyvaux www.treyvaux.ch

Bibliothèque scolaire de TREYVAUX

Dans le bâtiment de l'accueil extrascolaire, Le Pré de la Maison 11, la bibliothèque scolaire de Treyvaux offre un large éventail de livres aux enfants jusqu'à 16 ans.

Horaire d'ouverture : le mercredi de 15h00 à 17h30

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Lè Grijon (chœur d'enfants)	Virginie Forney	079 428 60 07
Pop Corn - Arbanel (théâtre)	Corinne Thoos	076 241 65 71
	José Mazzocato	079 719 70 51
Sté de Musique	Florian Bergmann	079 669 45 50
Ski-Club	Gertrude Perroud	079 228 81 58
Sté Gym La Combert	Natacha Andrey	079 283 06 73
VBC Smile (volley)	Justine Guillet	079 883 81 82
Football-Club La Combert	Jérôme Dousse	079 613 36 01